

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à dix-neuf heures,
Présents : 47 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 21 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 9 après convocation légale en date du 4 février 2025, sous la
Votants : 56 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Axel JOURQUIN, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Luc BOUCHARINC donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Bernard COUDY donne pouvoir à M. Pierre SEGUIS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **14 FEV. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **14 FEV. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES - REHABILITATION ET EXTENSION DU MOULIN JUERY - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Considérant le projet de territoire approuvé lors de la séance du 30 juin 2021, et sa fiche n°101 du projet de territoire 2021/2026 intitulée « Etude de programmation et travaux sur les bâtiments jouxtant le parc thermal – Moulin Juéry et Maison France Service » ;

Rappelant la nécessité de réhabiliter le Moulin Juéry et doter le bureau de l'office de tourisme intercommunal situé à Chaudes-Aigues de nouveaux locaux afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire ;

Vu le dépôt de permis de construire en date du 28 octobre 2024 ;

Rappelant le coût prévisionnel de cette opération s'élevant à 710 000 € H.T. (montant AP/CP) pour laquelle des financements à hauteur de 78 % ont été sollicités, dont 238 926,21 € au titre de la DSIL, 104 038,00 € au titre du Conseil régional et 208 750,00 € H.T. au titre du Conseil départemental ;

Considérant la consultation des entreprises - en procédure adaptée - organisée du 29 novembre 2024 au 8 janvier 2025, sur la plateforme achatpublic.com, et publiée au journal d'annonces légales de La Montagne dans son édition du 2 décembre 2024, au terme de laquelle 22 entreprises ont proposé leurs offres pour 14 lots ;

Considérant les avis de la commission ad'hoc des marchés à procédure adaptée du 28 janvier 2025 et du bureau exécutif en date du 3 février 2025 qui proposent l'attribution des lots comme suit :

LOT	TRANCHE	NATURE DES TRAVAUX	ESTIMATION DCE	Entreprise retenue	Montant offre € HT	Proposition Commission
LOT 1	TF	DEMOLITION – GROS OEUVRE – ENDUITS	130 000,00 €	GUENIOT	131 529,00 €	ATTRIBUTION SOUS CONDITION
	TOP		4 000,00 €		5 301,00 €	
LOT 2	TF	OSSATURE CHARPENTE BOIS	36 400,00 €			NEGOCIATION
LOT 3	TF	COUVERTURE-ZINGUERIE	19 400,00 €			DIVISION EN 2 LOTS
LOT 4	TF	MENUISERIES EXTERIEURES	58 000,00 €	COUTAREL	46 531,00 €	ATTRIBUTION SOUS CONDITION
	VARIANTE 1		1 200,00 €		7 520,00 €	
LOT 5	TF	BARDAGES - SERRURERIE	94 100,00 €	MCM	109 529,00 €	NEGOCIATION
	VARIANTE 2		-16 000,00 €		-23 550,00 €	
LOT 6	TF	PLATRERIE – ISOLATION	29 700,00 €	BRASSINE	25 975,30 €	CHOIX DE L'ENTREPRISE
	TOP		14 600,00 €		12 108,00 €	
LOT 7	TF	FAUX-PLAFOND-ACOUSTIQUE	27 000,00 €	BRASSINE	13 966,75 €	CHOIX DE L'ENTREPRISE
LOT 8	TF	MENUISERIES INTERIEURES	55 000,00 €			NEGOCIATION
	VARIANTE 2		12 000,00 €			
LOT 9	TF	CHAPES- CARRELAGE- FAIENCE	9 700,00 €	LES CHAPES d'OLT	6 485,00 €	CHOIX DE L'ENTREPRISE
LOT 10	TF	REVETEMENTS DE SOL SOUPLE	9 000,00 €			INFRUCTUEUX / RELANCE
LOT 11	TF	PEINTURE	16 800,00 €			NEGOCIATION
LOT 12	TF	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	78 400,00 €	MOURGUES	75 929,20 €	CHOIX DE L'ENTREPRISE
LOT 13	TF	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	50 000,00 €	MOURGUES	53 985,56 €	CHOIX DE L'ENTREPRISE
LOT 14	TF	DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE	21 200,00 €			ATTRIBUTION SOUS CONDITION

Précisant que les lots 1 « démolition – gros œuvre- enduits », 4 « menuiseries extérieures » et 14 « déplombage désamiantage » seront attribués définitivement après connaissance du montant total des travaux après négociation ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DECIDE D'ATTRIBUER les lots 6, 7, 9, 12 et 13 ;**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250210-DELIB2025-009-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

± **DECLARE infructueux le lot 3 « couverture – zinguerie » et le lot 10 « sols souples » ;**

± **DECIDE DE PREVENIR le candidat soumissionnaire du lot 3 de l'infructuosité de ce lot ;**

± **DECIDE DE RELANCER la consultation pour le lot 3 en proposant une scission de ce lot en lot 3a et lot 3b avec un cahier des charges ajusté et respectant le cadre financier ;**

± **DECIDE DE RELANCER la consultation pour le lot 10 ;**

± **DECIDE DE NEGOCIER auprès de toutes les entreprises soumissionnaires pour le lot 2, le lot 5, le lot 8 et le lot 11 ;**

± **AUTORISE Madame le Président à notifier et signer les marchés déclarés infructueux correspondants au titre d'une délégation spécifique en vertu de l'article L2122-21 du CGCT ;**

± **AUTORISE Madame le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants à l'aménagement du Moulin Juéry, dans une limite maximale de 700 000€ H.T., ainsi que tous actes complémentaires aux marchés, conformément à l'article L5211-10 du CGCT ;**

± **AUTORISE Madame le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé.**

POUR : 55 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.